

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

HAS  
Haute Autorité de santé

**Décision n° 2011-11-087/DAGRI du 2 novembre 2011 du président  
du collège de la Haute Autorité de santé portant délégation de signature à la secrétaire générale**

NOR : ETSX1130835S

Le président de la Haute Autorité de santé,  
Vu les articles L. 161-43 et R. 161-79 du code de la sécurité sociale ;  
Vu le décret du Président de la République du 31 janvier 2011 portant nomination du président et de membres du collège de la Haute Autorité de santé ;  
Vu la décision n° 2011-04-059/DAGRI du 14 avril 2011 du président de la Haute Autorité de santé portant nomination du directeur, publiée au *Journal officiel* de la République française le 30 août 2011 ;  
Vu la décision n° 2011-09-075/MJ du 1<sup>er</sup> septembre 2011 du président de la Haute Autorité de santé portant délégation de signature au directeur, publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité du 15 octobre 2011,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation permanente est donnée à Mme Véronique Chenail, secrétaire générale, pour signer, en mon nom, et dans la limite de ses attributions, tout acte relatif au fonctionnement et aux activités de sa direction.

#### Article 2

En cas d'empêchement simultané du président et du directeur, délégation est donnée à Mme Véronique Chenail, secrétaire générale, pour signer, au nom du président, tout acte relatif au fonctionnement et à l'exercice des missions de la Haute Autorité de santé, à sa représentation en justice et dans les actes de la vie civile.

#### Article 3

La présente décision prend effet au 2 novembre 2011 et sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 2 novembre 2011.

*Le président,*  
PR J.-L. HAROUSSEAU